

Le 16 janvier 2018

Province de Québec
La Municipalité d'Armagh
Comté de Bellechasse

À une séance régulière du Conseil municipal d'Armagh, Comté de Bellechasse, tenue le seizième jour de janvier deux mille dix-huit à dix-neuf heures trente à l'endroit ordinaire des séances de Conseil.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et à laquelle séance sont présents les conseillers : Benoit Gagnon, Maxime Bradette, Marie Madeleine Sirois, Robert Gagnon, Gilles Lacroix, Sébastien Mercier formant quorum sous la présidence du maire M. Sarto Roy.

Après avoir constaté qu'il y avait quorum, le maire fait la lecture du projet d'ordre du jour.

Rés.2018-01-01

ORDRE DU JOUR

Proposé par le conseiller Sébastien Mercier,
Appuyé par le conseiller Maxime Bradette,

Que l'ordre du jour soit accepté.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2018-01-02

SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2017

Après avoir fait le suivi du procès-verbal :

Proposé par le conseiller Gilles Lacroix,
Appuyé par le conseiller Sébastien Mercier,

Que le procès-verbal de la séance tenue le 5 décembre 2017 soit accepté tel que rédigé par la secrétaire-trésorière.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2018-01-03

RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES – DÉCEMBRE 2017

Proposé par le conseiller Maxime Bradette,
Appuyé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,

D'approuver la liste des comptes à payer du mois de décembre 2017 et janvier 2018 au montant de 442 908.27 \$ ci-jointe :

EXERCICE FINANCIER 2017

ALIGNEMENT JEAN FRADET ENR.	2 PNEUS/CAMION GMC	487,49
CEGEP DE SAINT-LAURENT	FORM.RESEAU AQUEDUC/ALAIN DUBE	3 420,51
CISSS CHAUDIERE-APPALACHES(CSSS ML)	VACCINATION POMPIERS	207,00
COMITE DEVELOPPEMENT D'ARMAGH	REMB.FRAIS DEPL./FOURNITURES	47,25
CONSTRUCTION B.M.L.	TRAV. PAVAGE 8E ET 1ER RANG #2	193 029,98
CONTROLE ANIMAUX DOMESTIQUES INC.	ABANDON CHIEN	137,97
CREAPHISTE	CREATION/IMP. FEUILLET DEC.	70,65
DENEIGEMENT NICOLAS AUDET	ENTRETIEN PELOUSE	3 622,07
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE BELLECHASSE	AGENT DEV/GILLES LAPOINTE/CDA	323,63
ENGLOBE CORP.	PROJET MISE AUX NORMES USINE	3 142,27
ENGLOBE CORP.	PROJET MISE AUX NORMES USINE	2 634,77
FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPALITES	FRAIS DICOM/VOIRIE/BUREAU	68,19

FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPALITES	FORM.COMP/ETHIQUE/S.ROY	281,69
FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPALITES	FORM.COMP/ETHIQUE/R.GAGNON	281,69
FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPALITES	FORM.COMP/ETHIQUE/M.M.SIROIS	281,69
FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPALITES	FORM.COMP/ETHIQUE/M.BRADETTE	281,69
FORTIER 2000 LTEE	TUYAU-TRANSPORT-PINCE/6E RANG	8 006,91
FORTIER 2000 LTEE	CREDIT PINCE POUR TUYAU	- 3 221,29
FOURNIER CATHY	SEC.COMPT/PARC CHUTES/25 HRES	375,00
FRANCE THIBAUT, ING.	SERV.ACC./8E R/MISE NORMES/ETC	1 990,50
GAGNON CLAUDIA	LOC.JEUX GONFLABLES/NOUV.RES.	250,00
GROUPE CCL	ENV.SANS FENETRE-LOGO-1500	443,80
GROUPE ENVIRONEX	TRANS+ANALYSES EAU POTABLE	98,88
GROUPE ENVIRONEX	TRANS+ANALYSES EAUX USEES	228,57
GROUPE ENVIRONEX	ANALYSES PUITTS LET/APRES NETT.	3 986,64
GROUPE ENVIRONEX	TRANS+ANALYSES EAU POTABLE	103,25
GROUPE ENVIRONEX	TRANS+ANALYSES EAUX USEES	222,59
GROUPE P.G.F. INC.	VERS.1/ENTR.CHEMINS HIVER	68 985,00
HENRY AUDET LTEE	ATTACHER FILET BALLE	121,30
HYDRO-QUEBEC	USINE FILTRATION/61 JOURS	3 462,26
HYDRO-QUEBEC	ENTREE NORD VILLAGE / 61 JOURS	20,67
HYDRO-QUEBEC	ENTREE SUD VILLAGE / 61 JOURS	20,67
HYDRO-QUEBEC	ECLAIRAGE PUBLIC / 31 JOURS	1 062,76
HYDRO-QUEBEC	FEU CLIGNOTANT / 61 JOURS	24,81
HYDRO-QUEBEC	ECLAIRAGE PUBLIC / 30 JOURS	1 028,45
INFORMATIQUE BELLECHASSE	7 TABLETTES-ETUIES/CONSEILLERS	2 139,95
JAVEL BOIS-FRANCS	CHLORE (945 L À 0.62\$)	707,33
LETOURNEAU-GRENIER BIANCA	AGENT COMM/PARC CHUTES/6.5HRES	97,50
M.R.C. DE BELLECHASSE	AVIS PUBLIC/ROLE EVALUATION	39,21
M.R.C. DE BELLECHASSE	AJUST.QUOTE-PART/INST.SEPT.	270,00
M.R.C. DE BELLECHASSE	ARPENTAGE 6E RANG	187,52
M.R.C. DE BELLECHASSE	CREDIT ARPENTAGE 6E RANG	- 187,52
M.R.C. DE BELLECHASSE	DECHETS / 118, RUE PRINCIPALE	10,35
MARCHES TRADITION/COTE	ACTIVITE CINEMA/CHALOIS	61,94
MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC	REMISES PROV / DECEMBRE 2017	4 250,70
MUNICIPALITE DE SAINT-PHILEMON	ENTRAIDE INCENDIE / 31/08/2017	194,34
PAQUET & FILS LTÉE	ESSENCE/VOIRIE/AQUE./INC.	828,15
PAQUET & FILS LTÉE	HUILE CHAUFFAGE/1205.2L	1 167,16
PAQUET & FILS LTÉE	ESSENCE/VOIRIE/AQUE/INCENDIE	421,19
PETITE CAISSE/MUNICIPALITÉ D'ARMAGH	TIMBRES-EAU-CAFE	72,36
PIECES D'AUTOS G.G.M. INC.	5 COUVERTURES LAINE/POMPIER	86,18
PIECES D'AUTOS G.G.M. INC.	GANTS/USINE EPURATION	17,24
QUINCAILLERIE ARMAGH INC.	LUM. NOEL PARC/CROCHETS BIBLIO	115,40
QUINCAILLERIE ARMAGH INC.	DIVERS PIECES/GARAGE/CHALOIS	24,57
QUINCAILLERIE ARMAGH INC.	LUMIERES NOEL	14,92
QUINCAILLERIE ARMAGH INC.	DIVERS PIECES/GARAGE/CHALOIS	97,02
RECEVEUR GENERAL CANADA	REMISES FED / DECEMBRE 2017	1 734,95
RREMQ - AON HEWITT	REGIME PENSION / DEC 2017	1 356,45
SIGNALISATION LEVIS INC.	PANNEAUX BORNES FONTAINES	757,74

SIGNALISATION LEVIS INC.	ENS.FIXATION PANNEAUX B.F.	211,27
SM-EAU-EXPERT INC.	VERIFICATION PRESSION B.F.	3 932,15
SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	ENVOI COMMUNIQUE/JOURNAL JANV	111,15
TELUS QUÉBEC	TEL+FAX BATIMENTS MUNICIPAUX	454,51
TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES	CONT.ANN.PHOTOC.NOIR SURPLUS D	21,20
TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES	CONT.ANN.PHOTOC.NOIR D.G.	361,71
WSP CANADA INC.	PROJET TRAITEMENT EAUX USEES	11 870,73
WSP CANADA INC.	SERV.PROF./MISE JOUR PLAN INT.	1 149,75

EXERCICE FINANCIER 2018

ADMQ	COTISATION & ASSURANCE 2018	865,39
BRASSARD BURO INC.	FOURNITURES DE BUREAU	144,43
COOPERATIVE D'INFORMATIQUE MUNICIPALE	SOUTIEN TECHNIQUE+RESEAU 2018	4 696,73
DENEIGEMENT NICOLAS AUDET	VERS.2/DENEIGER COURS MUN.	3 135,37
ENTRAIDE SOLIDARITE BELL	FETE ANNUELLE DE LA SANTE	50,00
GROUPE P.G.F. INC.	VERS.2/ENTR. CHEMINS HIVER	68 985,00
GROUPE ULTIMA INC.	RENOUVELLEMENT ASSURANCES	33 778,00
INFO PAGE INC.	TEMPS D'AIR PADGET/JANV.À AVR	362,17
INT COMMUNICATION	CONTRAT SERV./SITE WEB/JANVIER	57,43
MUNICIPALITE DE SAINT-LAZARE-DE- BELLECH	FRAIS ANNUELS CASCADES	58,72
NOVICOM 2000 INC.	REPARTITRICE RADIOS/JANVIER	234,83
NOVICOM 2000 INC.	INTERNET USINE FILTRATION	40,19
OFFICE MUNICIPAL HABITATION ST-DAMIEN	SUPP.LOYER/PART MUNICIPALITE	4,30
OFFICE MUNICIPAL HABITATION ST-DAMIEN	SUPP.LOYER/PART MUNICIPALITE	4,30
OFFICE MUNICIPAL HABITATION ST-DAMIEN	Annule référence: CPF1800015	- 4,30
PIECES D'AUTOS G.G.M. INC.	NETTOYEUR-HUILE/GARAGE	14,17
SOC.HIST.DE BELLECHASSE	ACHAT 5 LIVRES/ECOLES DE RANGS	250,00
SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	ENVOI JOURNAL JANVIER 2018	126,43
SOCIÉTÉ POSTES CANADA (ARMAGH)	ACHAT PARTIE TIMBRES POUR 2018	977,29
SSQ SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC.	ASSURANCE COLLECTIVE/JANVIER	802,92
SYNDICAT DE L'UPA DE BELLECHASSE	BILLET DEJEUNER CONFERENCE	10,01

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2018-01-04

MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

ATTENDU QUE la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU QUE 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes ont eu lieu à travers le Québec du 25 novembre au 6 décembre 2017;

ATTENDU QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,
Appuyé par le conseiller Benoit Gagnon,

De proclamer la municipalité d'Armagh, Municipalité alliée contre la violence conjugale.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2018-01-05

FORMATION DE SECOURISME EN MILIEU DE TRAVAIL

Proposé par le conseiller Sébastien Mercier,
Appuyé par le conseiller Gilles Lacroix,

1^o D'autoriser les pompiers volontaires et le personnel de la municipalité dont les cartes de compétence viennent à échéance dans les prochains mois à suivre le cours de formation obligatoire de « Secourisme en milieu de travail ».

2^o Que la municipalité assume les frais de 654 \$ reliés à cette formation.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2018-01-06

ACHAT D'UNE SOUFFLEUSE À NEIGE

ATTENDU QU'il est devenu impératif de se doter d'une souffleuse pour déneiger la patinoire, les bornes fontaine et les sorties d'urgence;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,
Appuyé par le conseiller Maxime Bradette,

Que ce Conseil autorise un budget jusqu'à concurrence de 2 000 \$ pour l'achat d'une souffleuse à neige.

Adopté unanimement par les conseillers.

DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AU PROJET DE NUMÉRISATION DES FILMS HISTORIQUE DE MME ÉMILIE NNE ROY PAR M. PATRICK DAMIEN ROY

Sujet reporté ultérieurement

Rés.2018-01-07

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE BELLECHASSE - ACHAT DE VOLUMES SUR LES ÉCOLES DE RANG DE BELLECHASSE

ATTENDU QUE la Société historique de Bellechasse a publié récemment un volume sur les écoles de rang de Bellechasse;

ATTENDU QUE ce volume requiert essentiellement l'appui des municipalités pour se faire connaître;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Robert Gagnon,
Appuyé par le conseiller Gilles Lacroix,

Que la Municipalité d'Armagh fasse l'acquisition de cinq (5) volumes sur les écoles de rang de Bellechasse au coût de 250 \$ et démontre par ce geste l'importance de favoriser notre richesse patrimoniale collective.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2018-01-08

BUREAU DES ÉLUS AU COMPLEXE MUNICIPAL

ATTENDU QUE les locaux du complexe municipal et les équipements doivent être accessibles en situation d'urgence;

ATTENDU QUE les élus, de par leurs responsabilités, ont à utiliser les locaux du complexe dans le cadre de certaines activités reliées à leur fonction;

ATTENDU QUE la Municipalité a prévu à l'intérieur de ses locaux, une voûte pour la conservation des documents confidentiels et des archives;

ATTENDU QUE le bureau des élus est indépendant du bureau de la direction générale et de la secrétaire municipale où sont logés les documents confidentiels;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Benoit Gagnon,
Appuyé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,

1⁰ Que la directrice générale remette un trousseau de clés du complexe municipal au maire, à l'exception des clés de l'espace où sont conservées les archives et de celle du bureau du secrétariat municipal et du bureau de la direction générale.

2⁰ Que la Municipalité installe dans le bureau des élus une imprimante multifonction pour faciliter le travail des élus, lorsque les bureaux sont fermés.

3⁰ Qu'un seul trousseau de clés soit mis en circulation sous la responsabilité du maire, et qui, en cas d'absence, le confiera au maire suppléant.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2018-01-09

DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) PAR JACQUES ET RAYNALD MORIN INC.

ATTENDU QUE Jacques et Raynald Morin inc. s'adresse à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) pour obtenir une autorisation afin d'exploiter une gravière/sablière sur le lot 4 275 679 ;

ATTENDU QUE la propriété en question est située dans la zone AF-173 du Règlement de zonage numéro 2005-01 ;

ATTENDU QUE l'usage sablière, gravière et carrière est autorisée dans la zone AF-173 ;

ATTENDU QUE l'exploitation de cette gravière/sablière n'aura pas d'impact négatif sur le milieu agricole, en référence à l'article 12 et aux critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles ;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Gilles Lacroix,
Appuyé par le conseiller Sébastien Mercier,

1⁰ Que la municipalité d'Armagh appuie la demande d'autorisation présentée par Jacques et Raynald Morin Inc. pour utiliser à des fins autres qu'agricoles, soit l'exploitation d'une gravière et sablière et l'utilisation d'un chemin d'accès sur le lot 5 275 679.

2⁰ D'informer la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.) que la présente demande est conforme à la réglementation municipale.

3⁰ Que le propriétaire s'engage à respecter toute autre norme applicable en vertu de toute autre loi et règlement.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2018-01-10

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE - ANNÉE 2016

Proposé par le conseiller Gilles Lacroix,
Appuyé par le conseiller Sébastien Mercier,

D'accepter le dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable pour l'année 2016, par la directrice générale.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2018-01-11

DEMANDE DE FINANCEMENT DU TRAITEMENT PAR SPINRAZA POUR TOUS LES PATIENTS ATTEINTS D'AMYOTROPHIE SPINALE

ATTENDU QUE les preuves cliniques démontrent que le traitement par Spinraza réduit significativement le risque de décès et améliore les capacités motrices et respiratoires sur un patient atteint d'amyotrophie spinale;

ATTENDU QUE tous les patients atteints de tous les types d'amyotrophie spinale (AS) sont traités avec le traitement par Spinraza dans d'autres pays, y compris les États-Unis et l'Italie;

ATTENDU QUE les bénéfices du traitement par Spinraza réduiraient considérablement la charge financière au plan médical et social du Québec;

ATTENDU QUE les traitements de patients canadiens atteints de d'autres maladies rares sont financés sur la base d'essais cliniques de taille similaire, de résultats similaires et de connaissances similaires sur leurs avantages à long terme;

ATTENDU QU'il n'y a pas de justification pour la discrimination contre les patients atteints de l'amyotrophie spinale (AS);

ATTENDU QUE le traitement par Spinraza pour tous les types d'amyotrophie spinale (AS) doit être instauré le plus tôt possible afin d'éviter la progression de la maladie et le déclin des capacités motrices et respiratoires afin d'éviter les décès;

ENCONSÉQUENCE

Proposé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,
Appuyé par le conseiller Maxime Bradette,

1⁰ Que ce Conseil demande au Docteur Gaétan Barrette, ministre de la Santé et des Services sociaux, de reconsidérer sa position et de financer le traitement par Spinraza pour tous les patients atteints de tous les types d'amyotrophie spinale (AS).

2⁰ Que cette résolution soit transmise à Mme Dominique Vien, députée de Bellechasse, Ministre responsable du Travail.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2018-01-12

ÉCOLE SECONDAIRE SAINT-DAMIEN – MOTION DE FÉLICITATIONS

ATTENDU QUE le Bulletin des écoles secondaires du Québec 2017 a été publié par l'Institut Fraser au cours du mois de novembre dernier;

ATTENDU QUE ce Bulletin présente le classement de 455 écoles secondaires publiques et privées, lequel est fondé principalement sur les résultats obtenus aux épreuves provinciales dans les disciplines de base;

ATTENDU QUE le fait de noter et de classer les écoles attire forcément l'attention;

ATTENDU QUE les médias font l'éloge des écoles performantes ou qui s'améliorent constamment;

ATTENDU QUE l'École secondaire de Saint-Damien s'est considérablement améliorée et qu'elle occupe maintenant la 172^e position sur 455 écoles;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,
Appuyé par le conseiller Robert Gagnon,

Que le Conseil de la municipalité d'Armagh félicite les membres du personnel enseignant et de soutien de l'École secondaire de Saint-Damien pour les efforts déployés qui ont résulté à l'amélioration notable au classement du palmarès des écoles secondaire du Québec réalisé annuellement par l'Institut Fraser.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2018-01-13

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE

ATTENDU QUE M. Sarto Roy, maire a fait le dépôt et la présentation du projet de règlement relatif à la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux;

ATTENDU QUE ce projet de règlement a pour objet d'autoriser la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux afin de donner accès aux commerces de proximité dans notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Maxime Bradette,
Appuyé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,

D'accepter tel que présenté par M. Sarto Roy, maire le dépôt du projet de règlement relatif à la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux.

Adopté unanimement par les conseillers.

Marie Madeleine Sirois, conseillère se retire de la table pour le prochain point à l'ordre du jour, car elle pourrait se trouver en situation de conflit d'intérêts vu son poste de vice présidente au Conseil d'administration d'Entraide et Solidarité de Bellechasse et ne veut pas influencer la prise de décision.

Rés.2018-01-14

ENTRAIDE SOLIDARITÉ BELLECHASSE

ATTENDU QU'une demande d'appui financier nous est adressée dans le cadre d'une « Fête annuelle de la Santé » par Entraide Solidarité Bellechasse;

ATTENDU QUE cette journée a pour objectif de permettre aux aînés du grand territoire de Bellechasse de se retrouver ensemble pour partager, se divertir et s'informer sur différents sujets qui les concernent;

ATTENDU QUE l'an dernier cet organisme a distribué 6613 repas de popote, effectué 2637 transports-accompagnement et animé des séances Viactive pour plus de 450 participants;

ATTENDU QUE l'an dernier 320 personnes ont participé à la Fête de la Santé édition 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Maxime Bradette,
Appuyé par le conseiller Gilles Lacroix,

Que la municipalité d'Armagh contribue à cette « Fête annuelle de la Santé » pour un montant de 150 \$ afin de faciliter la participation des aînés de Bellechasse, dont ceux d'Armagh, à cette activité de solidarité sociale.

Adopté unanimement par les conseillers.

Marie Madeleine Sirois, conseillère réintègre son siège.

Rés.2018-01-15

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposé par le conseiller Gilles Lacroix,
Appuyé par le conseiller Benoit Gagnon,

Qu'à 20h 57, l'assemblée soit levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

Je, Sarto Roy, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sarto Roy, maire

Sylvie Vachon, sec.-très /Dir.gén.